



bureau@anesf.com



www.anesf.com

**> ANESF**  
association nationale  
des étudiant·e·s sages-femmes



ANESF Sage-femme

ANESF\_FR

ANESF\_SageFemme



# Dossier approfondi

## Enquête bien-être

Mai 2026

# AFFAIRES SOCIALES



## Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>Glossaire</b>	<b>3</b>
<b>Présentation de l'ANESF</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>I. La santé des étudiant·e·s sages-femmes</b>	<b>6</b>
<b>A. Perception de la santé</b>	<b>6</b>
<b>B. Activité extrascolaires et sportives</b>	<b>6</b>
<b>C. Le sommeil : une influence sur la qualité de vie et le bien-être</b>	<b>6</b>
<b>D. L'accès aux soins restreint ?</b>	<b>7</b>
<b>E. Un sentiment d'isolement</b>	<b>9</b>
<b>F. Conclusion</b>	<b>9</b>
<b>II. Vécu des étudiant·e·s sages-femmes dans la formation</b>	<b>9</b>
<b>A. Un sentiment de stress persistant</b>	<b>9</b>
<b>B. Les discriminations subies</b>	<b>11</b>
<b>C. Accompagnement lors de la formation</b>	<b>12</b>
<b>D. La situation en stage</b>	<b>13</b>
<b>E. Conclusion</b>	<b>15</b>
<b>III. Niveau de vie matériel et situation financière des étudiant·e·s sages-femmes</b>	<b>17</b>
<b>IV. 2 ans après la mise en place de la réforme : des améliorations notables</b>	<b>19</b>
<b>V. Un enjeu d'attractivité</b>	<b>20</b>
<b>VI. Perspectives d'évolutions</b>	<b>21</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>23</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>24</b>



## Glossaire

**ANESF** : Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes

**ESF** : Étudiant·e·s Sages-Femmes

**GELULES** : Guide En Ligne Unifiant Les Évaluations de Stages

**MESR** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**OVE** : Observatoire National de la Vie Étudiante

**SUAPS** : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

**VSS** : Violences Sexistes et Sexuelles



## Présentation de l'ANESF

L'ANESF est l'unique association représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère presque 4000 étudiant·e·s sages-femmes des 34 structures de formation de France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

L' ANESF a pour but :

- > De rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de France afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels ;
- > De défendre les intérêts et les droits des femmes au sein du système de santé et de notre société ;
- > De participer activement à l'évolution de la formation en sciences maïeutiques et de la profession ;
- > De fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation ;
- > D'inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·ice·s de leur citoyenneté à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire ;
- > D'être actrice dans les décisions et les actions de santé publique notamment à visée éducative et préventive ;
- > D'affirmer et de réaffirmer ses valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, l'adelphité et la laïcité tout au long de son existence.



## Introduction

L'ANESF est l'unique association représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Depuis 1987, elle fédère plus de **4000 étudiant·e·s sages-femmes** des 34 structures de formation de France. Accompagnée des **33 associations locales adhérentes** et grâce à leur **participation active** aux projets ainsi qu'aux **réflexions** de la fédération, l'ANESF a pour but de **défendre** et **prendre position** sur les sujets relatifs à la **formation**, la **profession** de sage-femme mais aussi concernant la **santé des femmes**.

Depuis sa création, l'ANESF a toujours eu **au cœur** de ses problématiques le **bien-être des étudiant·e·s sages-femmes**. Déjà réalisée en 2018, puis en 2023, l'enquête bien-être avait pour objectif de **mettre en lumière** les **conditions de vie** et de **formation** des étudiant·e·s sages-femmes. 3 ans après des constats plus qu'**alarmants** : **80%** des répondant·e·s se **sentaient plus stressé·e·s** depuis l'entrée en formation ; et avec la mise en place d'une **réforme** de cette même formation, l'objectif est de **questionner les différentes actions** mises en place ces dernières années afin de faire **évoluer le bien-être** des étudiant·e·s sages-femmes.

**Kyra Braze**

**Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales à l'ANESF,**  
**2025-2026**

**Leïla Jamin**

**Porte-parole de l'ANESF, 2025-2026**



# I. La santé des étudiant·e·s sages-femmes

## A. Perception de la santé

D'après l'OMS [1], la santé se définit comme un "état de bien-être complet, physique mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". Ainsi, il s'agit d'une notion relative, propre à chaque individu. Les étudiant·e·s sages-femmes ont une bonne perception de leur santé avec **89,6%** des ESF se considèrent en **bonne à plutôt bonne santé** tandis que l'OVE démontre que 73% de la population générale étudiante se considèrent en bonne santé [2].

Nous observons cependant un lien significatif entre l'état de santé et l'année d'étude. Celle-ci a une influence sur l'état de santé des étudiant·e·s sages-femmes ( $p < 0,01$ ).

## B. Activité extrascolaires et sportives

En nette évolution, les étudiant·e·s sages-femmes sont de plus en plus nombreux·ses à pratiquer une activité extrascolaire : 67,6% en 2023 et **72% en 2026**. Parmi les ESF n'en pratiquant pas, deux raisons majeures ressortent : le **manque d'argent** pour **48%** d'entre elles et eux et le **manque de temps** pour **85%**.

**82,8%** des ESF ayant une activité extrascolaire, pratique une **activité sportive**, en moyenne 3h par semaine, ce qui correspond à environ **59,8%** des ESF. Ce taux **reflète celui de la population étudiante** : 60% des étudiant·e·s déclarent pratiquer une activité physique et sportive de manière régulière [3].

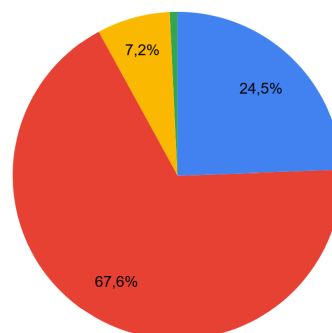
**L'accès au sport et aux loisirs** est important afin de permettre une meilleure **santé** et un meilleur bien-être. Les étudiant·e·s sages-femmes ont accès au SUAPS avec une offre assez variée d'activités sportives selon les universités. Mais dans les faits, certains établissements de formation sont excentrés des campus et ont donc des **difficultés d'accès** aux structures de sport. Les horaires du SUAPS sont en général **peu adaptés** aux étudiant·e·s sages-femmes à cause d'une organisation de **cours dense** et d'un **système de gardes contraignants**.

## C. Le sommeil : une influence sur la qualité de vie et le bien-être

Alors que les scientifiques ont du mal à s'accorder sur le nombre d'heures de sommeil à recommander pour un·e jeune adulte, il apparaît que **75%** des étudiant·e·s sages-femmes dorment **moins de 8 heures par nuit**.



- 8 à 10h par nuit
- 6 à 8h par nuit
- Moins de 6h par nuit
- Plus de 10h par nuit



*Moyenne sommeil (heures) / nuits*

**53%** sont alors **peu ou pas satisfait·e·s** de leur sommeil, pourtant dormir moins de 8 heures par nuit entraîne **6 fois plus de risque** de ne pas être satisfait·e de son sommeil ( $p < 0,01$  et  $OD = 6,314$ ). De plus ne pas être satisfait·e de son sommeil, entraîne **4 fois plus de risque** d'être en **mauvais état de santé** ( $p < 0,01$  et  $OD = 4,518$ ). Enfin, il est suggéré qu'une bonne satisfaction de son sommeil est associée à une **diminution d'environ 65 %** des chances de survenue d'un état de stress, indiquant un effet protecteur ( $OD = 0,349$ ).

L'insatisfaction du sommeil ainsi que sa durée sont le reflet de **l'organisation complexe** de la formation avec une **alternance cours / stages soutenue**. Malgré cela, le sommeil ne doit pas être pris à la légère au vu de **l'influence** de ce dernier sur l'état de santé et le stress.

## D. L'accès aux soins restreint ?

Il y a 3 ans, c'était 1 étudiant·e sur 2 qui renonçait aux soins, une nette amélioration est à relever aujourd'hui : **30,2%** des étudiant·e·s sages-femmes **renoncent aux soins**.

La cause majeure citée est pour **73%** des ESF **l'emploi du temps** chargé de la formation. La **surcharge de volume horaire** et le **rythme des études** de sages-femmes sont à l'origine de nombreuses problématiques dont la santé des étudiant·e·s sages-femmes.

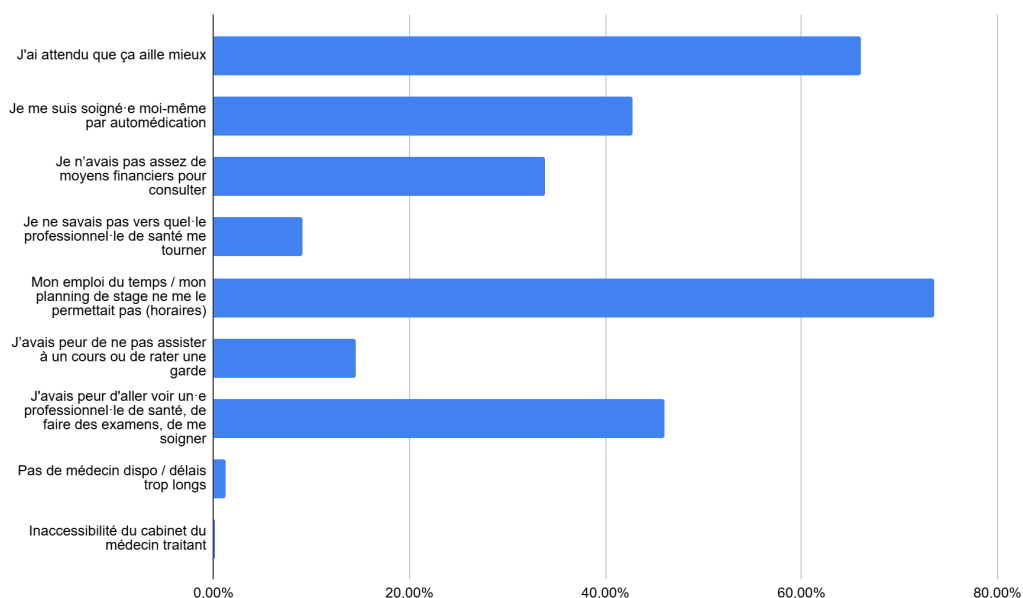
Les absences pour **raisons médicales** sont très difficiles à gérer, les cours magistraux et les travaux pratiques étant souvent considérés comme **obligatoires**. En stage, les étudiant·e·s se retrouvent parfois contraints de **choisir** entre valider leurs gardes et consulter un·e professionnel·le de santé.



Un dispositif existe pourtant pour remédier à ces situations : le **Régime Spécial d'Études (RSE)**, qui permet d'aménager l'emploi du temps, l'assiduité ou les modalités d'évaluation pour les étudiants en situation de longue maladie. Cependant, son accès reste **inégal** selon les établissements, notamment parce que les établissements de formation de sages-femmes ne sont pas tous **intégrés à l'université**.

Face à ces constats, il apparaît nécessaire non seulement de **soulager la charge horaire** de la formation, mais aussi de reconnaître officiellement les **douleurs menstruelles** comme motif d'obtention d'un RSE.

La réforme de la formation, censée **alléger** les emplois du temps chargés de plus de 4000 heures de cours en 4 ans, participe néanmoins à cette **amélioration**. En effet, en 2023, **46%** des étudiant·e·s sages-femmes **renonçaient aux soins** ; en 2026 ce chiffre a **diminué de moitié : 23%**.



*Raisons de renoncement aux soins des étudiant·e·s sages-femmes*

#### L'ANESF se positionne pour :

> L'augmentation de l'offre de consultations de professionnel·le·s de santé des services ou centres de santé universitaires afin de proposer une meilleure prise en charge des étudiant·e·s.

> La considération des motifs médicaux comme des justificatifs d'absences pour les étudiant·e·s sages-femmes ;

> Une adaptation des études dans le cadre de pathologies notamment avec un allègement possible du nombre de garde à réaliser pour valider un stage et en mettant en place une exception pour l'assiduité des cours ;

> Un soutien des équipes pédagogiques dans le cas d'un problème de santé nécessitant un suivi médical de l'étudiant·e ;



- > L'accès au Régime Spécial d'Études pour les étudiant·e·s sages-femmes ;
- > L'accès au Régime Spécial d'Études dans le cas de douleur menstruelle.

## E. Un sentiment d'isolement

Nous notons également un sentiment d'isolement présent dans les études de maïeutique avec **15%**. C'est une amélioration, en 2023 cela concernait 2 ESF sur 10.

En revanche, le sentiment d'isolement entraîne **2 fois plus de risques** de développer du stress ( $p < 0,01$  et OD = 2,39).

## F. Conclusion

### Chiffres clés :

- > **89,6%** se considèrent en plutôt bonne à bonne santé ;
- > **72,3%** ont une activité extra-scolaire dont **82,8%** ont une activité sportive ;
- > **53,1%** sont pas ou peu satisfait·e·s de leur sommeil ;
- > **30,2%** ont déjà renoncés aux soins ;
- > **15%** présentent un sentiment d'isolement.

# II. Vécu des étudiant·e·s sages-femmes dans la formation

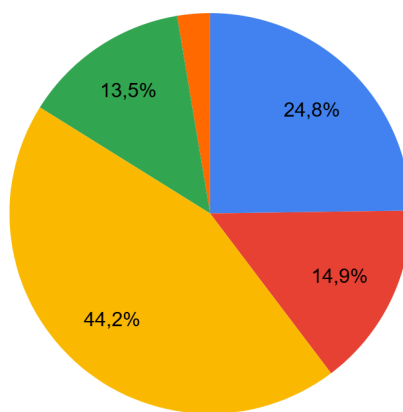
## A. Un sentiment de stress persistant

Alors qu'en 2018 et 2023, 8 étudiant·e·s sages-femmes sur 10 se sentaient plus stressé·e·s depuis l'entrée en formation, ce chiffre a largement évolué. Aujourd'hui c'est **31,5%** des ESF qui décrivent un **stress augmenté** depuis leur entrée dans les études de maïeutique.

Pour autant, il y a **plus 8 ESF sur 10** qui décrivent un sentiment de stress plusieurs fois par **jours, semaines** ou **mois**.

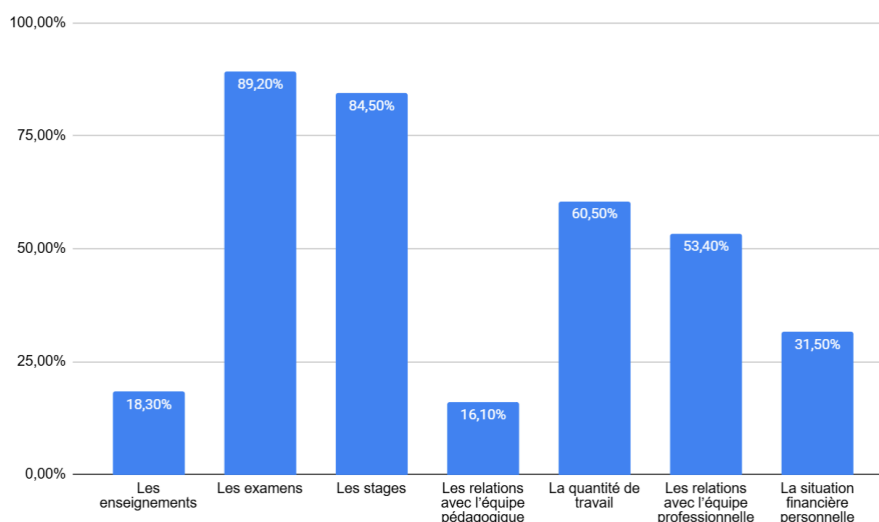


- Plusieurs fois par mois
- Plusieurs fois par jour
- Plusieurs fois par semaine
- Plusieurs fois par semestre
- Jamais



Fréquence du sentiment de stress

Les différentes raisons de ce stress sont détaillées dans le graphique ci-dessous et nous notons que **les examens et les stages** représentent plus de **80% des raisons**.



Raisons du stress

Nous notons différents lien significatif ( $p < 0,01$ ) entre stress et :

- > Se considérer en mauvaise santé
- > Isolement
- > Les années de formation
- > Subir des traitements inégaux ou de discrimination
- > Relation avec l'équipe pédagogique
- > Maltraitance en stage
- > Maltraitance équipe pédagogique
- > L'épanouissement dans la formation
- > La durée d'exercice envisagée
- > La satisfaction du sommeil
- > La situation financière



Ainsi, il y a **2 fois plus de risque** de retrouver du stress s'il y a de la maltraitance en stage ou de la part de l'équipe pédagogique.

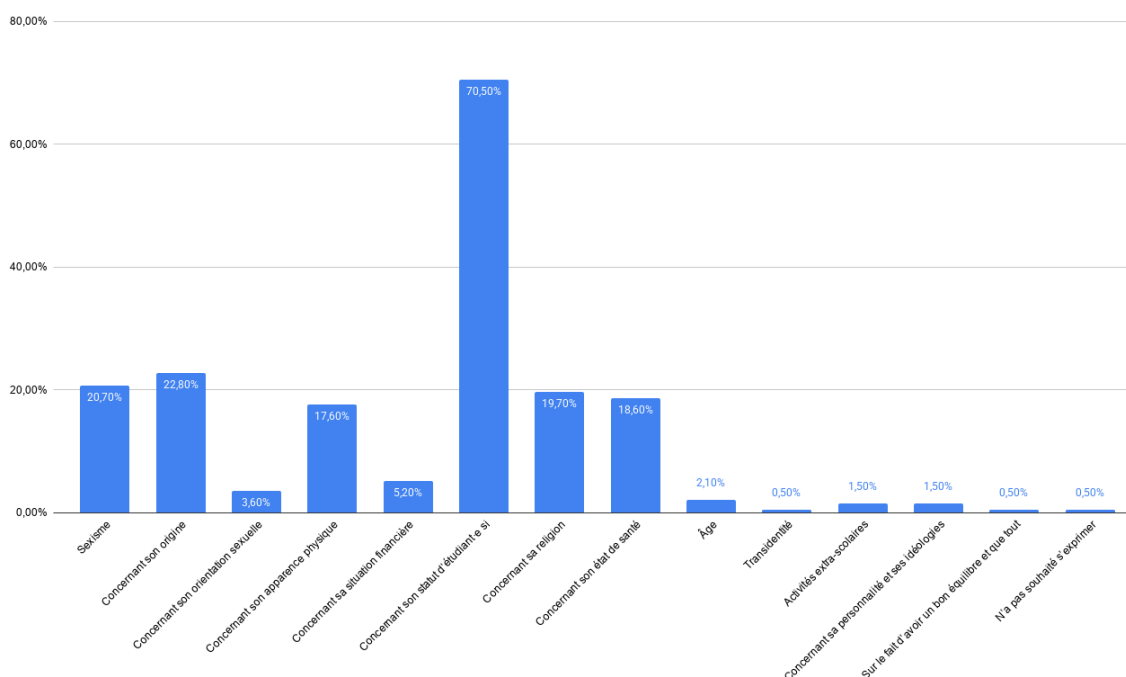
**Le nombre d'étudiant·e·s stressé·e·s augmente significativement au fur et à mesure des années d'études avec en :**

- > **2ème année : 75,2%**
- > **3ème année : 83,2%**
- > **4ème année : 88,5%**
- > **5ème année : 91,3%**

## B. Les discriminations subies

Les étudiant·e·s en santé sont régulièrement confronté·e·s aux discriminations. En sage-femme nous avons **moins d'un·e ESF sur 10** qui a déjà subi des **traitements inégaux** ou des **discriminations** ce qui est plus bas que lors de l'enquête de 2023 où le chiffre était de 20%.

Le graphique suivant détaille les différentes discriminations subies et la principale mise en avant est **“concernant ton statut d'étudiant·e”** avec plus de **70%**.

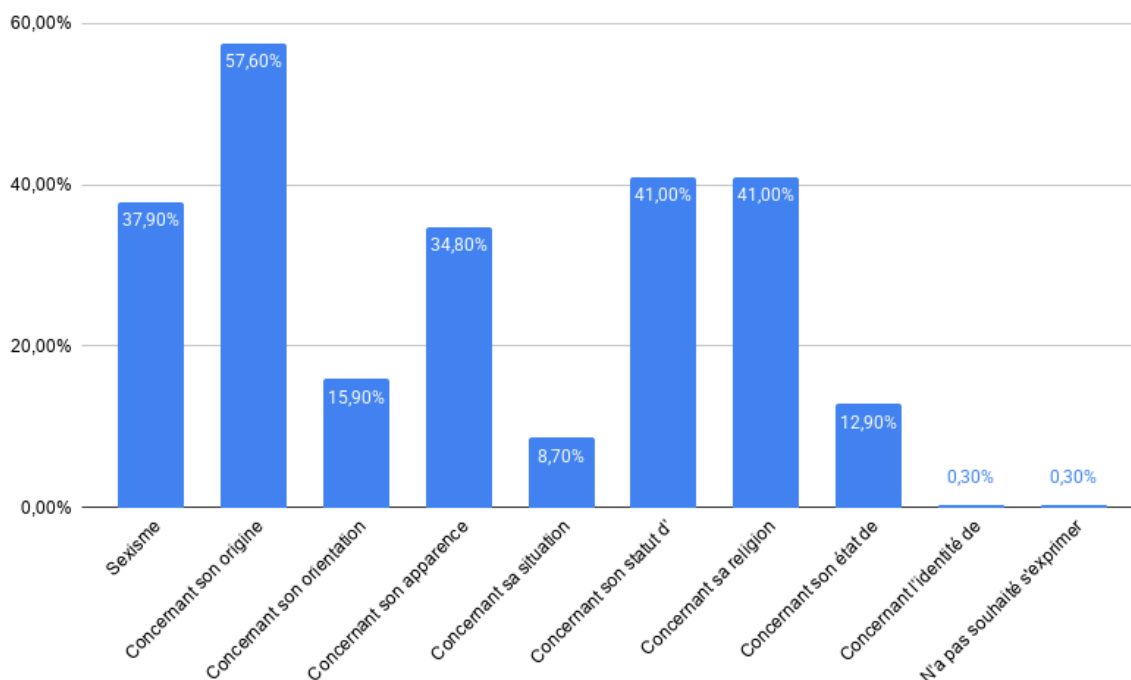


Les types de discriminations subies

Les ESF sont également **témoin·te·s** d'un certain nombre de situations de discriminations que ce soit auprès d'un·e autre étudiant·e, professionnel·le ou



d'un·e patient·e. **35%** ont été témoins d'une situation de discrimination et ces différentes situations sont présentées sur le graphique ci-dessous :



*Les types de discriminations témoins*

La problématique des **VSS** est de plus en plus présente chez les étudiant·e·s en santé avec 15% des étudiant·e·s en sciences infirmières [5] et 13% des étudiant·e·s en médecine ont été victimes de harcèlement sexuel à l'hôpital [6], c'est pourquoi nous avons inclus une question sur le sujet dans l'enquête. Ainsi, **7% des ESF déclarent avoir été victimes de VSS** soit **3,8%** des ESF dans des moments de convivialité étudiante, **2,8% en stage** et 0,4% en structure de formation.

### C. Accompagnement lors de la formation

**L'accompagnement fourni et l'investissement des équipes pédagogiques** dans le bien-être étudiant est une **évolution** qu'il est **important** de notifier.

En effet, près de **9 ESF sur 10** ont un·e **réfèrent·e pédagogique** et considèrent leurs relations avec l'équipe pédagogique comme **plutôt bonne à bonne**. De plus, plus de **94%** des étudiant·e·s considèrent leur équipe pédagogique **joignable** en cas de besoins.

Certains chiffres se sont **véritablement améliorés** comme le sentiment de ne **pas être accompagné·e** par cette équipe, en 2023 cela concernait près d'un·e étudiant·e sur 3 alors qu'en 2026 cela concerne **moins d'un·e ESF sur 2**. Il en est de même pour le **sentiment de maltraitance par l'équipe pédagogique** où il concerne



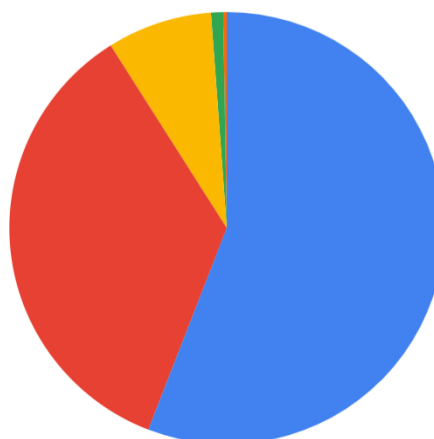
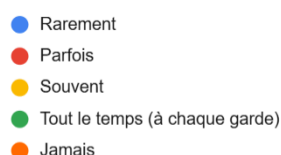
aujourd'hui **24% des ESF**, dont 74,2% moralement, 25% physiquement et 0,7% verbalement.

Parmi les raisons relevées du **manque d'accompagnement** sont majoritairement revenues le **manque d'écoute** et de **compréhension**.

Concernant les commentaires exprimant la maltraitance de la part de l'équipe pédagogique, la plupart évoque la **pression** sur les **absences** et les **évaluations**. On note également une **minimisation** du mal-être étudiant exprimé, une **absence d'écoute** et une **infantilisation**.

## D. La situation en stage

En stage, le constat est de **55%** qui déclarent un **sentiment de maltraitance en stage** dont **60,5% moralement**, 37% verbalement et 2,5% physiquement. Nous remarquons sur le graphique ci-dessous la fréquence de sentiment de maltraitance avec notamment 6,7% qui ont **souvent** ce sentiment et **0,97%** déclarent l'avoir à **chaque garde**.



*Fréquence du sentiment de maltraitance en stage*

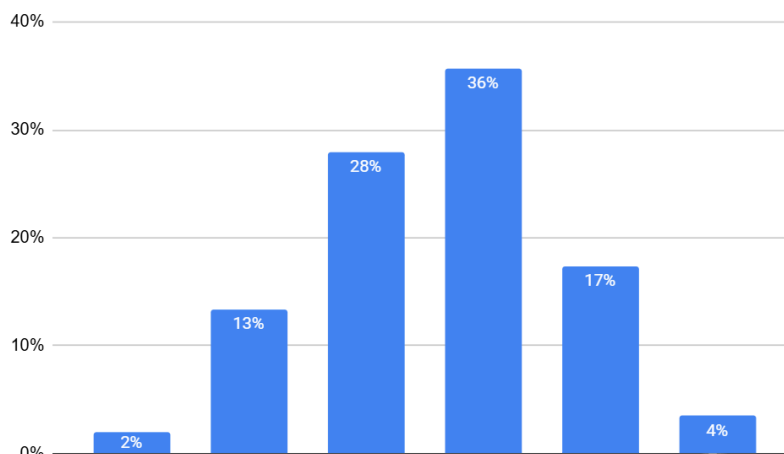
On note un **lien significatif** entre **maltraitance en stage** et **durée d'exercice envisagée** ( $p < 0,01$ ). Ainsi, la maltraitance en stage entraîne **2 fois plus de risque** d'envisager une durée d'exercice de moins de 15 ans.

Dans les commentaires des étudiant·e·s sages-femmes, on note également que la principale maltraitance est **verbale** et **morale** avec un **rabaissement**, un **acharnement**, des **humiliations**, une **exclusion** et un **isolement** de la part des équipes en stage. Un **hiérarchie** persiste à l'hôpital, donnant aux ESF le rôle de "petites mains" et n'ont par exemple pas le droit de s'asseoir ou de manger, associée à une **pression constante**.

Les situations de maltraitance en stage n'ont pratiquement **pas évolué** depuis 2023, ce qui nous interpelle.

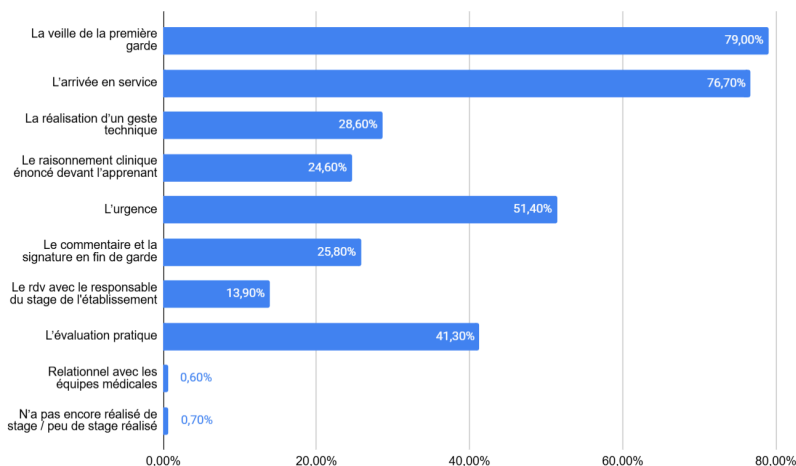


Nous nous sommes intéressées au ressenti du stress pour aller en stage allant de 1 “Pas du tout stressé·e” à 6 “Impossibilité d’aller en stage à cause du stress”.



*Stress ressenti en stage*

Plus de **20%** des ESF ont un stress supérieur ou égal à 5 avant d’aller en stage. Nous avons pu identifier les moments les plus stressants pour ces étudiant·e·s. Les deux moments les plus stressants sont : **la veille de la première garde et l’arrivée en service.**



*Moments les plus stressants en stage*



En stage :	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Je me sens de bonne humeur	35,7%	54,1%	7,7%	1,7%
Je me sens nerveux·se et agité·e	19,6%	40,2%	31,0%	8,1%
Je me sens content·e de moi	13%	64,1%	20,1%	1,8%
J'ai un sentiment d'échec	5,8%	22,6%	51,7%	18,8%
J'ai l'impression que les difficultés s'accumulent tellement que je ne peux plus les surmonter	3,8%	12,2%	42,8%	40,1%
J'ai tout mon sang-froid	8%	55,3%	29%	6,5%
J'ai peur de décevoir	50,1%	37%	8,4%	3,1%
Je m'inquiète à propos de choses sans importance	22,7%	39,6%	26,7%	9,8%
Je me sens utile	19,3%	60,2%	17,2%	2,1%
J'arrive à me projeter dans ma future profession	38,4%	49,4%	8,8%	2,3%

Concernant les évaluations de stage, plus **d'un·e étudiant·e sur 2** déclarent avoir un bilan effectué **systematiquement** à la fin de son stage, alors qu'en 2023, cela concernait plus de 77% des ESF. Ce bilan est réalisé en **majorité** par un·e coordinateur·rice du service et il est **bénéfique** pour près de **3 étudiant·e·s sur 4**. Néanmoins, **6,4%** déclarent n'avoir **aucun espace** pour exprimer leur vécu de stage en 2026 ce qui est une augmentation par rapport à 2023, où 4% des étudiant·e·s disaient n'avoir aucun espace pour exprimer leur retour de stage.

## E. Conclusion

### Chiffres-clés :

- > **31,5%** se sentent plus stressé·e·s depuis l'entrée en formation ;
- > **1/10** ont déjà subi des traitements inégaux ou des discriminations et **35%** ont déjà été témoins de ce genre de situations ;
- > **91,5%** déclarent avoir une relation avec leur équipe pédagogique bonne à plutôt bonne ;
- > **18,6%** se sent pas ou peu accompagné·e par l'équipe pédagogique ;



- > **1 étudiant·e sur 3 a un sentiment de maltraitance par l'équipe pédagogique ;**
- > **55% des étudiant·e·s sages-femmes ressentent de la maltraitance en stage ;**
- > **20,9% ne sollicitent pas leurs sages-femmes enseignant·e·s ;**
- > **6,4% n'ont aucun espace pour exprimer leur vécu de stage.**

#### L'ANESF se positionne pour :

- > **Mettre en place une visite des services du Centre Hospitalier de référence, qui peut être collective, en début de cursus ;**
- > **La mise en place d'un classeur dédié à l'accueil des étudiant·e·s ;**
- > **Un statut de Maître de stage universitaire pour les sages-femmes hospitalières ;**
- > **Un statut de sage-femme référente à l'hôpital ;**
- > **Revaloriser la place de la pédagogie au sein de notre métier, notamment en y accordant du temps lors de la formation initiale, et lors de staff de pédagogie médicale ;**
- > **Que tous les rapports de stage présentent les objectifs de stage institutionnels spécifiques à l'année de formation et spécifiques au terrain de stage concerné ;**
- > **Le strict respect des textes réglementaires définissant les droits des étudiant·e·s en santé ;**
- > **La mise en place de sanctions pour tous les lieux de stage ne respectant pas les textes réglementaires avec un cahier des charges ;**
- > **La mise en place de référent·e·s pédagogiques appliquant un retour constructif et efficace ;**
- > **Que les équipes pédagogiques se sensibilisent aux formes de violences dans le système universitaire, et qu'un réseau solide de ressources et de contacts se tisse pour les étudiant·e·s ;**
- > **Des formations à la lutte contre les discriminations ;**
- > **Encourager les étudiant·e·s et les équipes pédagogiques à organiser ensemble des événements de cohésion ;**
- > **La formation des équipes pédagogiques et administratives aux risques psycho-sociaux, à leur repérage, à l'accompagnement des étudiant·e·s en difficulté, ainsi qu'aux situations de maltraitance et de discrimination ;**
- > **Le développement d'ateliers permettant de vivre plus sereinement ses études et de prévenir les risques psycho-sociaux.**



### III. Niveau de vie matériel et situation financière des étudiant·e·s sages-femmes

La formation de sage-femme engendre une précarité accrue pour les ESF avec notamment des **frais de déplacement et/ou d'hébergement pour aller en stage** à nos frais lors du 1er cycle et des indemnités kilométriques ne correspondant pas aux frais réels engendrés lors du 2ème cycle.

En effet, en moyenne un·e étudiant·e de premier cycle parcourt **2500 km par an en moyenne** [7].

De plus, des établissements de formation **demandent encore l'achat de tenues de stage**, des **frais complémentaires** comme des chaussures, du "petit matériel" nécessaire à l'exercice de la profession ou du matériel pour les TP et l'ensemble de ces achats **s'élève en moyenne à 168,78€** pour un·e étudiant·e [8].

**Une faible rémunération** des étudiant·e·s hospitalier·ère·s qui concerne uniquement le second cycle avec moins de 2,80€ brut/heure participe également à la précarisation des étudiant·e·s.

Nous observons **que 28% des ESF** considèrent leur situation financière comme mauvaise à très mauvaise. Plus de **9 étudiant·e·s sages-femmes sur 10** se considèrent également comme dépendant·e·s ou partiellement dépendant·e·s financièrement.

Concernant les aides, **44,2% bénéficient d'une bourse soit plus de 4 étudiant·e·s sur 10**. Ce chiffre est **plus élevé comparé au chiffre de la population générale** qui est de 37% en 2023-2024 selon le MESR [9]. **91,5% ont également une aide financière de leur famille ou d'un tiers**.

A noter que **31,7% des étudiant·e·s sont cohabitant·e·s**, c'est à dire qu'il·elle·s habitent chez leurs parents en comparaison de l'OVE de 2020 qui montre que 32% des étudiant·e·s dans la population générale étudiante sont cohabitant·e·s [10].

Le dernier point concerne les **activités rémunérées**, en **2026 26,8% déclarent** avoir une activité rémunérée en période scolaire dont **37,2% considèrent cette activité comme étant nécessaire**, les autres le font par envie ou afin d'avoir un complément de revenu.

On remarque que peu d'étudiant·e·s ont une activité rémunérée contrairement à la **population générale étudiante où il y a 40%** des étudiant·e·s avec un travail étudiant [10].

Cette différence peut s'expliquer par l'organisation de la formation avec l'alternance cours denses et période de stage avec des gardes notamment les



week-ends, nuits et jours fériés et même pendant l'été ce qui rend difficile le fait d'avoir un travail à côté.

Il est nécessaire de **réformer les aides sociales étudiantes** pour répondre à la précarité omniprésente dans notre formation.

La **situation financière des étudiant·e·s sages-femmes est sensiblement la même** qu'en 2023, mais nous notons une **augmentation du nombre d'étudiant·e·s boursier·ère·s** en passant de 41,9% à 44,2% en 2026 et un plus **grand nombre d'étudiant·e·s nécessitant une aide de leur famille ou d'un tiers** qui est de 90,9% contre 87,50% en 2023.

### **Chiffres-clés :**

- > **28%** des ESF considèrent leurs situations financières comme mauvaise à très mauvaise ;
- > **9/10** des ESF se considèrent comme dépendant·e·s ou partiellement dépendant·e·s financièrement ;
- > **4 ESF sur 10** sont boursier·ère·s ;
- > **31,7%** des étudiant·e·s habitent chez leurs parents ;
- > **90,9%** ont une aide de leur famille ou d'un tiers ;
- > **26,8%** ont une activité rémunérée en période scolaire dont 37,2% pour qui il s'agit une activité nécessaire (avec une moyenne de 10h/semaine).

### **L'ANESF se positionne pour :**

- > **L'indemnisation kilométrique à frais réels des étudiant·e·s sages-femmes dès le 1er cycle ;**
- > **L'accès à des logements pour les ESF lorsqu'il·elle·s réalisent des stages en dehors de leur CH de référence ;**
- > **Le respect des instructions interministérielles concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stages et pour que les régions prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques ;**
- > **Une rémunération des étudiant·e·s hospitalier·ère·s à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale ;**
- > **Une majoration lorsque les étudiant·e·s sages-femmes réalisent des gardes de nuit, en week-end et jours fériés ;**
- > **La mise en place d'une indemnité d'hébergement à hauteur de 150€ pour tout stage à plus de 15 km du lieu de domicile ;**
- > **L'ouverture du droit au maintien des bourses en juillet et en août pour les étudiant·e·s sages-femmes.**



## IV. 2 ans après la mise en place de la réforme : des améliorations notables

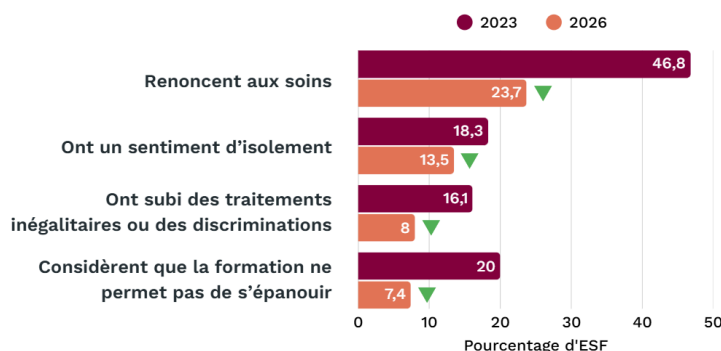
La loi Annie Chaplier du 25 janvier 2023, permettait **d'alléger la surcharge horaire de la formation** et le bien-être étudiant par la même occasion.

Les étudiant·e·s bénéficiant de la réforme terminent actuellement le premier cycle. Les **changements** concernant le vécu de la formation sont alors **visibles et comparables** avec les étudiant·e·s étant en premier cycle lors de l'enquête de 2023.

Malgré la volonté **d'harmoniser la charge de travail** au cours des différentes années d'études ainsi que d'améliorer le bien-être des étudiant·e·s, certains chiffres alarmants persistent :

- > **79,4%** des ESF de premier cycle décrivent un **état de stress persistant** depuis leur entrée en formation. Ce pourcentage était de 74,2% en 2023 ;
- > **47,5%** ne sont **pas satisfait·e·s de leur sommeil** ;
- > **42,4%** ont subi de la **maltraitance en stage**.

Néanmoins de **nombreuses améliorations** sur les 3 dernières années sont à noter, légitimant alors la réforme de la formation et son rôle dans l'amélioration du bien-être des étudiant·e·s sages-femmes.



Voici les chiffres de comparaison entre 2023 et 2026 notables :

	2023	2026
<b>Envisage une durée d'exercice de moins de 15 ans</b>	18,5%	11,4%
<b>Envisager d'arrêter les études</b>	22,0%	16,9%
<b>Envisager de suspendre leurs études</b>	15,2%	12,6%
<b>Se sent pas ou peu accompagnée</b>	21,7%	12,1%



par l'équipe pédagogique		
Sentiment de maltraitance par l'équipe péda	21,30%	17,2%
Ne sollicitent pas leurs SFE	46,4%	17,5%

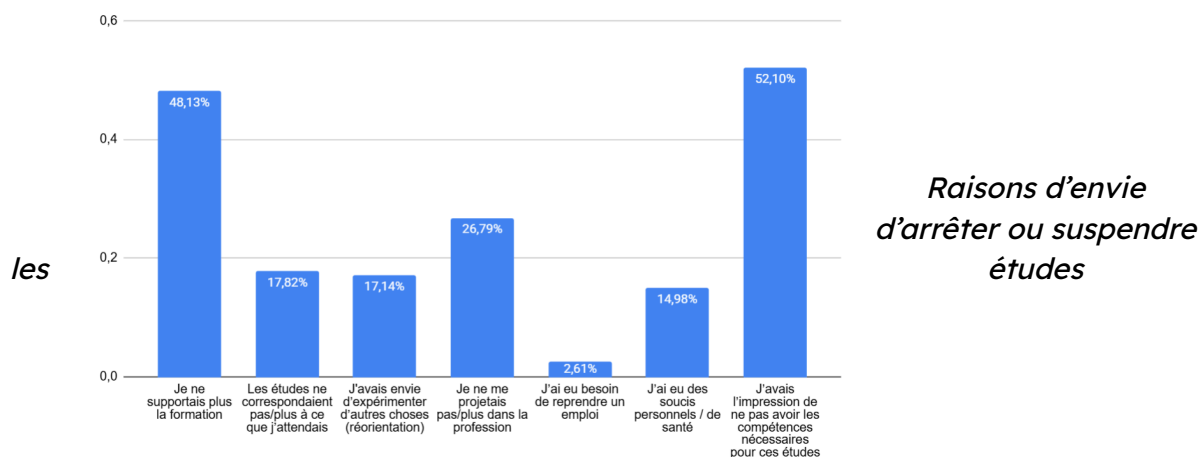
Alors que certains chiffres apparaissent tout aussi **alarmants et percutants** qu'il y a 3 ans, de nombreux se sont **améliorés**. La réforme de la formation, toujours en cours, nécessite une **mise en place longue et suivie** par l'ensemble des **acteur·ice·s concerné·e·s**. Des améliorations sur son application seront alors à faire sur les prochaines années afin de continuer à **faire évoluer les chiffres du bien-être étudiant**.

## V. Un enjeu d'attractivité

L'ANESF s'intéresse également à l'attractivité de la formation et de la profession. L'un des chiffres les plus alarmants est qu'environ **16,1% des ESF envisagent une durée d'exercice de moins de 15 ans après le diplôme**.

De plus, **27,1% ont déjà envisagé d'arrêter** leurs études et **16,7% envisagent de suspendre** leurs études avec comme raison principale que la **personne ne supportait plus la formation**.

Le tableau suivant recense les différentes raisons pour lesquelles les étudiant·e·s ont eu envie d'arrêter ou de suspendre leurs études.



De plus, **13,90% des ESF considèrent que la formation ne permet pas de s'épanouir**.



Mais malgré ce constat, **97,90% des ESF sont fièr·e·s** d'être en sage-femme ce qui montre une passion pour la profession qui ne s'essoufle pas mais les conditions de vie rendent compliquée l'envie d'y travailler.

### Chiffres-clés :

- > **1 étudiant·e sage-femme sur 6** envisage une durée d'exercice de moins de 15 ans ;
- > **13,90%** considèrent que la formation ne permet pas de s'épanouir ;
- > **97,90%** des étudiant·e·s sont fièr·e·s d'être en sage-femme ;
- > **27,1%** ont déjà envisagé d'arrêter leurs études et 16,7% de les suspendre.

## VI. Perspectives d'évolutions

Malgré les évolutions qui ont eu lieu, **le constat est mitigé et bons nombres d'améliorations restent à faire**. L'enquête bien-être va nous permettre d'amorcer et poursuivre des réflexions sur l'évolution de la formation de sage-femme.

**Sur l'axe de la précarité**, l'ANESF demande aux différents établissements de formation qui pratiquent les **frais complémentaires d'arrêter immédiatement d'imposer ces frais illégaux aux ESF**, afin de respecter la loi et de réduire la précarité étudiante chez les étudiant·e·s sages-femmes. Un travail devra également être entamé concernant une **revalorisation des rémunérations** que touchent les étudiants hospitaliers accompagnés d'une mise en place d'une **indemnité kilométrique à frais réels**.

**Concernant la santé des ESF**, il est essentiel de favoriser l'accès au sport et aux soins notamment avec les services universitaires.

**Par rapport à la formation et aux stages**, sources de stress importants, il est capital de proposer des **accompagnements individuels et personnalisés**. Les situations de **discrimination et de maltraitance sont intolérables** et doivent cesser avec des dispositifs de **signalement**. A ce titre, l'ANESF travaille avec **GELULES** afin de proposer une plateforme d'évaluation des stages de façon anonyme avec un système de signalement. Mais il est important de laisser une place aux **Tutorats d'Années Supérieures**, qui, en collaboration avec les équipes pédagogiques, peuvent mettre en place des **systèmes d'évaluations** et de **préparations aux stages**.

En parallèle, **la loi Chapelier**, votée le 16 janvier 2023 constitue une avancée majeure pour l'évolution de notre formation. Elle permet une intégration universitaire de tous les établissements de formation, une sortie de la gestion et financement de notre formation par les régions, la mise en place du statut de maître de stage universitaire uniquement pour les sages-femmes libérales, l'intégration d'une 6ème année d'étude et bien d'autres perspectives.



**La profession est actuellement en pleine crise**, la formation également. 31,40% ont déjà envisagé d'arrêter leurs études et 19,20% envisagent de suspendre leurs études avec comme raison principale que la personne ne supportait plus la formation. **De plus, c'est actuellement 1 étudiant·e sur 6 qui envisage une durée d'exercice de moins de 15 ans**, constat alarmant dans le contexte actuel de la profession, pour le nombre de futur·e·s sages-femmes exerçant en France et au bout de la chaîne pour le futur de la santé des femmes.



## Bibliographie

[1] : Who.int - Constitution. Disponible sur :  
<https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>

[2] : Enquête sur la santé des étudiants - OVE - 2018. Disponible sur :  
[https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Reperes\\_sante\\_etudiants\\_2018.pdf](https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Reperes_sante_etudiants_2018.pdf)

[3] : Le développement de la pratique sportive étudiante n°21-22 352A - IGESR - Janvier 2023. Disponible sur :  
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport-igesr-21-22-352a-26349.pdf>

[4] : Dossier Approfondi Enquête bien-être des étudiant·e·s sages-femmes - ANESF - Avril 2023. Disponible sur :  
[https://anesf.com/wp-content/uploads/2018/08/DA\\_EBE2023\\_AS\\_20230402.pdf](https://anesf.com/wp-content/uploads/2018/08/DA_EBE2023_AS_20230402.pdf)

[5] : Dossier de presse Enquête bien-être des étudiant·e·s infirmier·ère·s - FNEI - 2025. Disponible sur :  
[https://www.fnesi.org/site/kw1S19v5RsW1uatqu18iQQ/api-website-feature/files/download/36676/dp\\_enquete\\_bien-etre\\_2025\\_presse\\_dp\\_20250201.pdf?file\\_type=media\\_files](https://www.fnesi.org/site/kw1S19v5RsW1uatqu18iQQ/api-website-feature/files/download/36676/dp_enquete_bien-etre_2025_presse_dp_20250201.pdf?file_type=media_files)

[6] : Rapport du baromètre de la qualité de vie étudiante - ANEMF - 2026. Disponible sur :  
<https://anemf.org/actualites-divers/rapport-du-barometre-de-la-qualite-de-vie-etudiante-2026/>

[7] : Dossier de presse enquête logements-transports - ANESF - Janvier 2026. Disponible sur :  
<https://anesf.com/wp-content/uploads/2026/01/Enquete-logement-transport.pdf>

[8] : Dossier de presse Indicateur du coût de la rentrée 2025 - ANESF - Septembre 2025. Disponible sur :  
<https://anesf.com/wp-content/uploads/2025/09/Dossier-presse-23-INDICATEUR0A-DU-COUT-DE-LA-RENTREE.pdf>

[9] : Note d'information SIES - Qui a bénéficié de la réforme des bourses sur critères sociaux de la rentrée 2023 ? - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Mai 2025. Disponible sur :  
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/qui-beneficie-de-la-reforme-de-s-bourses-sur-criteres-sociaux-de-la-rentree-2023-99253>



[10] : Enquête sur les conditions de vie des étudiants - OVE - 2020. Disponible sur : <https://www.ove-national.education.fr/enquete/enquete-conditions-de-vie/>

## Méthodologie

### Population :

Tout·e·s les étudiant·e·s sages-femmes de France (hexagone et DROM), qu'ils ou elles soient en cours, en arrêt, en suspension d'études, en césure, sont invité·e·s à participer à notre enquête.

### Matériel et Méthode :

Est décrite dans cette enquête la vie quotidienne des étudiant·e·s sages-femmes à travers leurs caractéristiques individuelles, leur niveau de vie matériel et leur état de santé déclaré.

### L'outil d'enquête :

Les étudiant·e·s ont été sollicité.e.s à participer par l'intermédiaire d'un questionnaire. Il comprend 80 questions réparties en 5 parties :

- > **les caractéristiques de l'étudiant·e** détaillant l'année de promotion, l'âge, la ville de l'établissement de formation de sage-femme, et les personnes à charge
- > **le niveau de vie matérielle** détaillant le recours à des aides financières, l'activité rémunérée, la qualité de vie financière et l'indépendance financière
- > **la santé** détaillant la perception de la santé, l'isolement, l'activité physique et extra-scolaire, le sommeil
- > **l'éco-anxiété** détaillant la notion d'éco-anxiété, l'impact des changements environnementaux, des informations environnementales dans les médias et des préoccupations environnementales sur le bien-être
- > **le vécu de la formation** détaillant le stress de la formation, les relations avec l'équipe pédagogique et en terrain de stage, les sentiments de soutien ou de mise à l'écart, le vécu de discriminations et/ou de traitements inégalitaires.

### [Enquête Bien-Être 2026](#)

### La diffusion de l'enquête:

Le questionnaire est réalisé sur le support [GoogleForms](#), et diffusé via voie électronique du **8 février au 1er avril inclus** de deux façons : à la fois via les adresses mails des administrateur·rice·s de notre réseau et également sur les réseaux sociaux : page Facebook de l'ANESF, instagram. Une demande sera faite aux différents établissements afin de communiquer auprès des étudiant·e·s sages-femmes.



### **Stratégie d'analyse:**

Une analyse par ville sera réalisée afin de produire un document interne à destination de chaque établissement de formation.

#### **1. Partie descriptive :**

Une première analyse est réalisée question par question avec le logiciel EXCEL.

#### **2. Partie Analytique :**

Ensuite des croisements de données sont calculés :

- > années d'étude par rapport à l'état de santé et l'isolement
- > la satisfaction du sommeil par rapport à l'état de santé et la durée du sommeil
- > l'état de stress par rapport à l'année d'étude, la maltraitance en stage et au sein de l'établissement de formation, le fait d'avoir été victime de traitement inégalitaire ou discriminatoire au sein de la formation, la relation avec l'équipe pédagogique, l'état de santé, la satisfaction du sommeil, l'isolement, l'épanouissement, durée d'exercice envisagée,
- > L'envie d'arrêter les études par rapport à la durée d'exercice
- > La maltraitance en stage par rapport à la durée d'exercice envisagée

Pour cela, nous procédons à des tests de Chi-2 pour tester la significativité (via le site <https://biostatgv.sentiweb.fr/?module=tests/chideux>). Pour les liens significatifs, des Odds ratio ont par la suite été calculés. Le risque  $\alpha$  pour montrer une différence a été fixé à 1%.

#### **3. Stratégie d'analyse des données qualitatives :**

Concernant les données de type qualitatives, à savoir les commentaires remplis sous l'option "Autre", qui laisse la possibilité à l'étudiant de d'exprimer, et surtout les 4 questions qui sont ouvertes pour des commentaires à expression libre et qui génèrent 77 pages de commentaires.

Compte-tenu du temps nécessaire pour mener des analyses thématiques sur l'ensemble de ce contenu, nous faisons le choix de lire dans un premier temps l'ensemble des commentaires pour dégager les principaux thèmes développés par les étudiants puis de les traiter pour ce premier rapport comme des données « journalistiques » permettant d'illustrer des résultats quantitatifs.

### **Utilisation des données :**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Kyra Braze, Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales, pour analyse afin de réaliser l'Enquête Bien-Être. Les données sont anonymes et conservées pendant 2 ans. La CNIL est applicable et tout participant·e peut contacter la personne responsable afin d'accéder à ces données pour demander leur



bureau@anesf.com



www.anesf.com

  
> ANESF  
association nationale  
des étudiant·e·s sages-femmes

ANESF Sage-femme 

ANESF\_FR 

ANESF\_SageFemme 

effacement, les rectifier ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données. Le site [cnil.fr](http://cnil.fr) est consultable pour plus d'informations sur ses droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les répondant·e·s étaient invité·e·s à contacter [affairesociales@anesf.com](mailto:affairesociales@anesf.com) ou par téléphone au 0647333541.

---

# AFFAIRES SOCIALES